Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées
BRETAGNE

Fédération
des acteurs de
la solidarité
BRETAGNE

Plénière CRPA Bretagne
Compte rendu : 11 mars 2025, à Langueux

« Les Mesures de Protection, le Paradis ? »

Remerciements

Merci à tous **les participants**, pour faire vivre la participation et avoir apporté vos idées et vos points de vue pour la réalisation de ses fanzines.
Merci **aux intervenants** qui ont accepté de partager leurs savoirs, expériences, témoignages, travaux, …
Merci **au restaurant Le grand Large de l'ESATCO de Ploufragan**, de nous avoir sauvé la mise au dernier moment pour le repas.

Prochaine Plénière CRPA

Le 1er juillet, à Rennes, sur le thème de la vie affective et sexuelle

Participants :

84 personnes ont participé à cette plénière sur le thème du Logement. **56** personnes ont répondu au questionnaire de satisfaction (résultats en fin de compte rendu)

- 56 Personnes accueillies/accompagnées
- 28 Travailleurs sociaux, stagiaires, bénévoles, direction, partenaires, ...

Carte des structures par département

Finistère : Foyer Jarlot de Morlaix, Un chez soi d'abord 29,
CHRS les Ajoncs d'or Pôle solidarité Bretagne croix rouge française,
Foyer Escale Fondation Massé Trévidy Quimper, ACT Coallia.

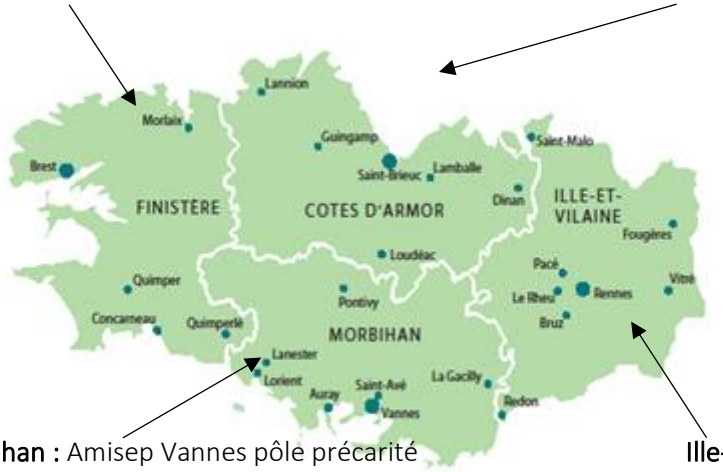

Côtes d'Armor : CHRS Argos ADALEA, DDETS 22, CHRS Noz Deiz Dinan, GEM Lamballe de Penthièvre, FAS Bretagne, citoyens, le trait d'union Saint-brieuc, GEM Adapei les Nouelles, Maison de l'Argoat Guingamp CHRS, AVDL

Morbihan : Amisep Vannes pôle précarité
Service hébergement logement Auray sauvegarde 56
CHRS Tiliamm AMISEP Vannes,
Accueil de jour CCAS de Lorient, CAARUD Le pare-a-chutes

Ille-et-Vilaine : APE2A Fougères,
ASJP Maison Relais Rémy Priolet Rennes

Le CRPA BRETAGNE :

Présentation des délégués du CRPA Bretagne 2024
(De gauche à droite)

- Sébastien TORDU : Ille et Vilaine (35)
- Patrick DUCLOUX : Morbihan (56)
- Orély MORIN : Côtes d'Armor (22)
- Régis BARBIER : Côtes d'Armor (22)
- Damien STOLA : Ille et Vilaine (35)
- Djamila ASOYAN : Finistère (29)
- Elie Claudia LILALA : Finistère (29)
- Eric PITUSSI : Morbihan (56)

Accompagnés des animatrices du CRPA Bretagne :
Brigitte SOUN – ADALEA Saint-Brieuc **et** Klervia DALLIER – F.A.S. Bretagne

Au programme de la journée

Les délégué.es ont choisi d'organiser la journée en plusieurs séquences :

1) Accueil des participants
2) Présentation des délégué.es, du CRPA, un rappel des règles de vie, ...
3) Bilan des délégué.es
4) Interventions sur les mesures de protection
5) Election des nouveaux délégué.es
6) Pause déjeuner
7) Jeu digestif pour se remettre au travail
8) Ateliers sur les mesures de protection
9) Evaluation du CRPA

Intervention de Dominique GICQUEL et Sylvie THOMAS, mandataires en exercice libéral – agréés par la préfecture. Ils représentent le groupement des mandataires des Côtes d'Armor.

Ils sont venus présenter les mesures de protection.

Qui peut demander une mesure de protection ? Tout le monde

Comment on fait ? Faire une requête auprès du greffe du tribunal ou un signalement auprès du procureur de la république, avec obligatoirement un certificat médical fait par un médecin expert.
Le juge des contentieux va instruire la demande. Il va vérifier si la mesure est nécessaire avec le certificat médical « Altération physique ou mentale » – Il va recevoir la personne ou le travailleur social, qui est « requérante » (= le demandeur)

Il peut avoir plusieurs décisions :

1) Un non-lieu : pas de mesure

2) Ou mise en place de 3 types de mesures de protection différentes
   - **Sauvegarde de justice** : mesure d'urgence, souple, d'une durée de 6 mois à 1 an, avec des missions très spécifiques (exemple : gérer un endettement, un divorce, une clôture de société, procédure de licenciement, …) – Au bout de 6 mois, la personne, le mandataire et le travailleur social, sont convoqués devant le juge, pour expliquer ce qui s'est passé, et voir si une autre mesure est nécessaire. Si la situation va beaucoup mieux : levée de la mesure.
   - **Curatelle :** mesure d'assistance dans les actes de la vie civile, parcours de soins. Le mandataire ne prend pas de décisions à la place de la personne. Il faut les deux signatures : la personne et le curateur
     - **Curatelle Simple :** gérer le patrimoine de la personne mais pas son budget, ni son quotidien.
     - **Curatelle Renforcée :** le curateur va gérer avec la personne les ressources et les dépenses
   - **Tutelle** : mesure de représentation – la plus forte car le mandataire agit au nom de la personne. Si la personne est en capacité d'exprimer ses choix, le mandataire se doit de respecter les choix de la personne : choix du lieu de vie, droit de vote, …

Durée de la mesure : 3 à 5 ans, 10 ans maximum
On peut demander une main levée (= arrêt de la mesure).

Questions :

« Je suis sous curatelle renforcée, on m'a mis de force sous curatelle, moi je ne voulais pas. Quand j'ai vu les dossiers que mes parents ont faits derrière mon dos, je les ai déchirés. Ils ont réimprimé, rempli et envoyé direct au juge. Ils m'ont fait un peu de chantage. Je n'ai pas pu être présente à l'audition, car je travaillais »
L'audition est obligatoire lors de la mise en place de la mesure. Le juge doit voir la personne, sauf si dans le certificat médical c'est indiqué le contraire pour son bien. Il doit vérifier que la mesure est nécessaire par le certificat médical et en parlant avec la personne.
Il peut y avoir des personnes qui ne se présentent pas devant le juge ou qui refusent de venir – Alors le juge peut mettre en place la mesure, sur la base du certificat médical.
On peut faire appel du jugement, le contester. On va devant la cour d'appel.

« Si on fait appel, on est accompagné au niveau juridique ? » On peut se faire accompagner, il vaut mieux, pour surtout demander à être entendu. Si on refuse la mesure, il vaut mieux venir pour le dire, que de ne pas venir au risque que la mesure soit prononcée.
La possibilité d'appel est notée sur le jugement et le mandataire doit le rappeler aussi. Délai sous 15 jours

« Sous curatelle renforcée, on fait tout à notre place. Et quand ça s'arrête, on n'est perdu, car on n'a pas appris à se débrouiller seul » L'accompagnement de la mesure et la fin de mesure s'accompagnent.

« Pourquoi le certificat médical, il faut le payer, et ça ne marche pas avec la CMU ? » Coût du certificat médical : 160 €, à la charge de la personne qui se doit d'être protégée - Des aides et des financements peuvent être demandées : information peu connue !

« Sur la question du paiement du certificat médical, on est souvent face à des personnes qui sont en difficultés financières, le 10 du mois n'ont plus rien pour rien du tout. Demander la gratuité des certificats médicaux ? ou être plus transparents sur les aides ? » Le conseil départemental peut donner une aide pour payer le certificat médical
Beaucoup de médecins refusent de faire le certificat médical s'ils ne sont pas payés en avance.
On peut demander une dispense de paiement auprès du parquet.

« Ça pose la question du non recours aux soins… »
Effet de seuil : contexte de prise en charge de ses soins. Le pilote c'est ARS : Agence Régionale de Santé.
Il existe un Programme régional d'accès à la prévention et aux soins, où l'ARS travaille avec l'ensemble des acteurs à ses effets de seuil. Les collectivités locales vont développer de l'aide sociale subsidiaire : (conseil départemental, caisse d'assurance maladie, communauté de communes avec les contrats locaux de santé, l'employeur)
« Le CRPA peut intervenir auprès de l'A.R.S. – proposition de rendre visible les aides. »

« Je suis sous curatelle simple, j'ai déménagé d'un département à l'autre et je n'ai pas été informé d'où j'allais atterrir après. C'est l'UDAF qui a été choisi, comme ça, alors que j'aurais préféré l'ACAP, qui m'avait suivi avant. Pourquoi cette association là et pas une autre ? » Les associations ne sont pas les mêmes d'un département à l'autre. C'est le juge qui décide. Ne pas hésiter à émettre un souhait de son mandataire (association, tuteurs familiaux, mandataire libéral) dans la requête.

« Je suis depuis pas longtemps sous mesure de protection. Par rapport à tout le travail social qui a été mis en place (dossier de surendettement), pour assurer ça, j'ai demandé 5 ans au juge. Au terme des 5 ans, est-ce que ça se reconduit directement ou je repasse devant le juge ? » A la fin des 5 ans, vous êtes obligatoirement convoqué devant le juge. Il y a un point qui est fait, de nouveau un certificat médical qui

atteste de la nécessité de la mesure. Le certificat médical du médecin expert n'est pas obligatoire pour le renouvellement. Il peut être fait par le médecin traitant. Et vous êtes à nouveau entendu.
Si votre situation s'est améliorée et que vous êtes tous OK, le juge préconisera une main levée.

« Je vois beaucoup en COMED (=Commission de Médiation pour le logement), les CHRS inscrire de façon systématique les gens en protection pour les majeurs, comme ça, les bailleurs sociaux vont être rassurés pour le paiement de leur loyer. Est-ce une déviation triste ? Ce n'est parce que vous êtes sous mesure de protection, que vous allez avoir un logement demain, ce n'est pas vrai !
Chez les bailleurs privés, parfois cela peut être rassurant (la garantie du loyer).
La mesure de protection ne garantit pas que le logement ne sera pas détruit par le locataire. Le mandataire peut prévoir une épargne de précaution pour d'éventuels travaux.

« Le CHRS est une béquille pour une personne à un moment donné – la mesure de protection c'est la même chose ! »

« Pourquoi c'est le majeur sous curatelle renforcée qui doit payer le mandataire, alors que les mandataires sont payés par l'état ? » Le décret de 2007 indique le prix de la mesure de protection. La personne protégée finance sa mesure à hauteur de ses moyens (ressources + placements). Il existe un barème dans ce décret.

À tout moment, on peut écrire au juge pour demander de changer de curateur.

« Qui demande si le mandataire est un membre de la famille ou une association, ou en libéral ? »
La famille est toujours privilégiée. Un mandataire extérieur est le dernier recours.
On a de plus en plus de subrogé tuteur, c'est un membre de la famille qui est là pour accompagner le protégé avec le mandataire. Il est questionné pour des décisions importantes.

« Qui contrôle des mandataires ? »
Une fois par an, associations ou mandataires libéraux doivent rendre au juge un état des comptes de la personne. Et s'il y a un subrogé, il doit vérifier ce document aussi.

« Quel délai pour avoir les ressources versées par le mandataire ? » Tout dépend des délais bancaires.

« Je suis dans le 56 et avant dans le 22, ma mesure est en place depuis 4 ans. Pour les achats, on nous demande des devis. Ça prend trop de temps car il y a des non réponses, des absences, des démissions, … 60 personnes pour un mandataire, c'est beaucoup ? » Les associations tendent à diminuer le nombre de personnes par mandataire, pour répondre aux besoins et améliorer la qualité de l'accompagnement.
Les statistiques prévoient un doublement du nombre de mesures d'ici 10 ans, et malheureusement il manque de professionnels

« Comment on trouve un mandataire en libéral ? » Il existe un arrêté par département, accessible sur internet.

« Changement de régions et fermeture de comptes, le bazar ! Peur de ne plus avoir mes documents ? »
Quand on change de département, on change de tribunal, c'est ce qui est compliqué. En fin de mesure, la personne récupère l'ensemble des documents. Pendant la mesure, vous avez le droit d'accéder à votre dossier.

« Je souhaite peut-être avoir une mesure de protection, pour faire des économies, est-ce possible ? » La mesure peut vous aider à mettre en place vos projets. A l'ouverture, les besoins et les projets sont entendus.
Mais avant tout, il faut le certificat médical.

Le droit commun s'applique même sous mesure de protection !

Bilan des délégué.es 2024

Bilan très positif, « *On a eu la chance de former un groupe en très grande cohésion, parce qu'on a respecté les expériences de chacun, ça nous a valorisé, on a pris ça très au sérieux, les problèmes de chacun* » - Sébastien Tordu
« *80% de mon bilan, c'est ce que m'ont permis les gens, y compris vous, quand vous m'avez fait remonter vos difficultés* » - Patrick Ducloux

Quelques exemples d'actions :

- Interventions auprès des élèves en travail social pour parler de la Participation
- Création d'une formation sur la lutte contre la précarité alimentaire par le Centre National de la Fonction Publique, puis co-animation d'un webinaire de présentation de cette formation, avec Damien CONARE, chercheur et secrétaire général à la chaire UNESCO alimentation du monde. « *Il y a 6 ans, j'étais à la rue. En tant que délégué, on peut atteindre un stade assez élevé. Et donc travaillé avec des personnes très importantes. Et leur expliquer ce que nous, on fait et ce dont on a besoin* » - Damien Stola
- « *On a parlé du non recours aux droits à l'hémicycle du Conseil Régional* » - Elie Claudia Lilala
- *« On a parlé du CRPA auprès des structures, qui ne nous connaissaient pas »*
- Participation à la rédaction du cahier des charges des médiateurs en santé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- On siège en Commission de Médiation (DALO - DAHO : Droit Au Logement – Hébergement Opposable), à la préfecture

Résultats des Elections des délégué.es du CRPA de Bretagne

Il a été rappelé les modalités des élections des délégué.es du CRPA, indiquées par le Décret du 17/10/2016 qui encadre le fonctionnement du CRPA.

- ✓ Chaque année, les délégués sont élus en réunion plénière pour un mandat d'1an renouvelable 1 fois, en séance plénière. Les candidat.es sont élu.es à la majorité des suffrages exprimés
- ✓ Peuvent voter : toutes les personnes présentes lors cette plénière
- ✓ Le Vote se déroule à bulletin secret
- ✓ Le nombre de délégués est de 2 par département.

Chaque candidat s'est présenté devant l'assemblée pour les élections. Les délégué.es candidats au CRPA Bretagne ont été élu.es ce jour, à main levée, après validation de ce choix de vote en plénière :

Départements	Candidats
22	Orély MORIN (Saint-Brieuc) Grégory LE CALLOCH (Saint-Brieuc) Gauthier BALESTA
29	Fabrice LE COZ (Morlaix) Djamila ASOYAN (Morlaix)
35	Christopher LE BOURHIS (Fougères) Eric POUFON (Fougères)
56	Eric PITUSSI (Lanester) Claude BOUGUENNEC (Lorient) - Absent Manon VIGNAUD (Lanester) - Absente

Les délégué.e.s du CRPA Bretagne 2025

De gauche à droite :
2ème rang : Fabrice LE COZ (29), Djamila ASOYAN (29), Christopher LE BOURHIS (35), Grégory LE CALLOCH (22), Eric POUFON (35)
1er rang : Eric PITUSSI (56), Orély MORIN (22)

je donne mon avis

Synthèses des ateliers participatifs de l'après-midi :

Entrée dans la mesure	
Comment s'est passé mon / l'entrée dans la mesure ?	**Qu'est-ce qui aurait pu faire que ça se passe mieux ?**
Ça dépend si on l'a demandée ou si imposée « C'est du stress, de l'angoisse, la colère, l'agressivité (si imposée), incompréhension » « Ça peut aussi être du soulagement, apaisement, travail d'équipe (rompre la solitude) » • RDV avec psychiatre : expertise • RDV avec juges des tutelles • RDV avec le délégué mandataire (environ 9 mois) • Expliquer ce que l'on veut, les attentes (budget) • Faire des demandes quand on a besoin	✓ Attendre moins longtemps ✓ + de rapidité administrative ✓ Plus d'informations ✓ Besoin que ça soit expliqué : pourquoi, comment, les raisons (illettrisme, addiction, maladie, …) ✓ Comprendre la mise en place (combien d'argent par mois, ? semaine ?) ✓ Bienveillance, sécurité, accompagnement, écoute, interconnaissance : besoins de la personne, fonctionnement du mandataire ✓ Echange quotidiens pour rompre la solitude ✓ Sécuriser le budget (logement, factures en priorité) ✓ Faire des bilans réguliers de la situation ✓ Prise en charge au moment des congés **RELATIONNEL - COMPREHENSION**

Pendant la mesure	
Comment se passe mon / le suivi ?	**Qu'est-ce qui pourrait améliorer mon / le suivi ?**
Compliqué au niveau du budget Dialogue limité, manque d'échanges « *Délai d'attente trop long pour avoir des réponses à mes demandes d'argent et de démarches* » Personne le week-end « *A la fin du mois, je sais qu'il me reste de l'argent, de quoi subvenir à mes besoins* » « *Même si parfois, je me sens limité dans mes dépenses, je sais que cette mesure est bonne pour moi* » « *C'est un soulagement d'avoir une curatelle* » « *Très bon accueil – Différence entre les régions (Paris)* » « *Ma mandataire est disponible, réactive à mes demandes* » « *Très bonne communication* »	✓ Rendez-vous en présentiel plus régulièrement ✓ Davantage d'explications lors d'un refus ✓ Apprendre à se débrouiller tout seul ✓ Autonomisation à développer avec le mandataire ✓ Plus de visibilité sur mon épargne ✓ Carnet d'adresse dédié aux urgences (logement autonome) avec le mandataire en partenaire

Avec mon mandataire, tuteur familial	
Comment ça se passe avec mon / le mandataire ?	**Qu'est-ce qui pourrait faire que ça se passe mieux ?**
Sauvegarde 56 ne m'a pas lâché – Humain / social – Très positif - IMPLICATION Difficulté avec les salariés de l'accueil - Reconnaissance des dossiers - Mauvaise transmission des informations Visite 1 x par mois Manque de disponibilités (1 mandataire pour 60 personnes) Manque de suivis (en présentiel) des 2 parties concernées / 1 personne sous tutelle (curatelle) / 1 personne « administré » au suivi Epuisement des mandataires Trop de suivi à l'UDAF donc burn out / turn over Le suivi des personnes sous mesures de protection ayant des bas revenus sont souvent ceux qui sont limités sur les démarches et suivis administratives (VAD) – (Document voir illisible ou mal imprimé) Délai téléphonique trop long (répondeur, absence de réponses, soucis administratifs) Longueur et lourdeur administrative Doutes de liaison entre curatelle et CHRS (loyer, …)	✓ Prendre le temps d'accompagner vers l'autonomie : Accompagnement individuel / Aller vers / Disponibilité ✓ Visites de rencontres plus régulières si demande ✓ IMPLICATION ✓ Que les curateurs / tuteurs aient moins de personnes protégées – moins de dossiers à traiter ✓ Recrutement de personnels ✓ Meilleur suivi pour le logement (mineurs ou majeurs) ✓ Porter attention aux Harcèlements qui pourraient survenir dans les deux sens ✓ **Formations :** - **Des salariés de l'accueil à l'écoute des publics** - **Des mandataires à l'accompagnement individualisé : Santé mentale / Addicto / Ecoute / Aller vers, …** ✓ **Mieux communiquer sur les droits des personnes sous mandat de protection** ✓ Mieux expliquer le pourquoi si refus de donner plus d'argent ✓ Accès facile aux codes de documents qui concernent les personnes ✓ **Faciliter** - **Le changement de curateur** - **Les changements de structures, de transfert de dossiers**

Changement / Fin de mesure
Changement d'organisme

Comment se passent les changements ?	Qu'est-ce qui pourrait faire que ça se passe mieux ?
Déménagement : changement d'organisme sans concertation (demande au majeur protégé) Décès : fin de mesure immédiate Difficilement - Pas ou peu d'écoute - Pas ou peu de soutien - Complexité des démarches (devis) - Perte de liberté : demande obligatoire au curateur et juge pour mariage, déménagement - Peu informé de ses droits - Infantilisé - Devoir négocier ++ pour obtenir de l'argent pour un achat et tout justifier - Tout prend du temps - Pas assez d'accompagnement vers l'autonomie (1 RDV tous les ans, 1x/an) - Pas de disponibilités Changements réguliers de curateurs : manque d'information, pas de lien Peu joignables : exemple permanences tel de 11h à 12h et de 14h à 16h Fin de mesure : « *Peu accompagné la fin, on se retrouve seul* »	✓ Communication, écoute de la personne ✓ Accompagnement familial (sur moyen ou long terme) ✓ Meilleure connaissance des personnes accompagnées ✓ Plus de disponibilités - Curateurs-telles : plus de suivis personnalisés - Secrétaire : plus d'actions / opérations courantes - Moins de mesure par curateur, peut-être recruter des assistants curateurs ✓ **TEMPS** ✓ Repositionner la personne au centre de ses projets ✓ Plus de transparence ✓ **Création d'un livret mémo-technique « toutes démarches administratives et budgétaires »** ✓ Pas de changement de référent / ou / mandataire lors d'un déménagement et Avoir le choix entre un mandataire associatif ou libéral ✓ Faciliter les transferts des dossiers et meilleure transmission des dossiers ✓ Effectuer une veille (pas un arrêt immédiat de la mesure) en fin de mesure ✓ **Accompagnement en fin de mesure pour assurer un relais** (MASP, AS, … Associations s'il faut création : appel à l'aide aux bénévoles ✓ Formation à l'outil numérique ✓ Travail et accompagnement sur l'autonomie globale de la personne

Ça serait quoi une mesure de protection idéale ?

- Une adhésion de la personne
- La gratuité du certificat médical
- La déstigmatisation des mesures
- Plus de moyens, plus d'accompagnement social* (*en délimitant bien les rôles de chacun) par les mandataires et une relation de proximité
- Une mesure de prévention en amont (exemple : MASP)
- Une bonne coordination entre les professionnels qui accompagnent les personnes
- Un nombre limité de mesures par mandataire (à taille humaine)
- Être guidé dans l'autonomie (SAVS, SAMSAH, …)
- Pouvoir ré-évaluer la mesure chaque année avec la personne concernée et son mandataire
- Plus de rencontres physiques et moins à distance
- Proposer un meilleur accueil (téléphonique par exemple)
- Être dans un vrai travail ensemble, travailler en collaboration
- Avoir le choix du / de la mandataire, afin d'avoir + de feeling : « *rencontrer plusieurs mandataires lors de ma demande* »
- Bénéficier d'un meilleur suivi au niveau de ses comptes
- Avoir un relais en cas d'absence, ne pas à avoir à attendre le retour du / de la mandataire
- Mettre en place un meilleur accompagnement lors de fin de mesure – un accompagnement de transition (ex : décès brutal d'un proche : difficile pour l'entourer), ex : fin de mesure, débrouille-toi !)
- Avoir plus de temps avec la personne pour se mettre en accord sur le sens de la mesure - plus de pédagogie
- Avoir plus de clarté sur l'accompagnement et plus de communication sur les démarches en cours
- Faire plus de prévention par rapport aux démarches à faire et donc être plus autonome. Se mettre d'accord d'un RDV à l'autre sur les démarches réciproques à mener
- Accompagner avec plus d'humanité

Avis des « Nouveaux participants aux plénières » sur le CRPA

Idéal

Savoir ce que deviennent les propositions qui sont faites en CRPA – quel est l'impact du CRPA ?
Lieu accessible à tous
Covoiturage
Des réunions plus locales pour faire connaissance

Ce qu'on apprécie

L'accueil
Les jeux brise-glace
La convivialité
Boissons collation et repas
Une très bonne communication entre les participant·es
Le travail en petits groupes
La place et la parole des personnes accompagnées (parole très bien prise)
On apprend des choses
On fait de bonnes rencontres
Personnes accompagnées mises à l'honneur

Ce qui nous manque

Constats	Propositions
Échanges trop courts avec les intervenants	Formaliser davantage le temps des interventions, regrouper les questions
Manque de cadrage sur certaines tables	Rappel des règles du CRPA Un garant des règles par table
Pas assez de temps pour développer certains sujets	
Diffusion de l'information du dispositif CRPA	Plus d'affichage, plus de présence dans les établissements

Ce qui nous gène

Constats	Propositions
Les grimaces, un exercice pas facile, gênant, enfantin	Continuer à travailler l'aisance et la prise de parole
Début de réunion un peu tendu	
Disposition de la salle	
Accessibilité en transports en commun	

Le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées BRETAGNE

Fédération des acteurs de la solidarité BRETAGNE

Avis « des personnes accompagnées qui sont déjà venues en plénière CRPA » sur le CRPA

Idéal

Covoiturage
La présence de représentants de l'État, de la région
Des personnes extérieures présentes, pour faire valoir la voix de davantage de personnes
Connaître les retombées des propositions
Plus d'interventions de pros
Ne plus avoir besoin du CRPA

Ce qu'on apprécie

Mélange et mixité
Accueil
Partage, bienveillance
Le repas pris en charge
Distribution des restes du repas
Ambiance
Organisation, déroulé
Beaucoup de propositions

Ce qui nous manque

Constats	Propositions
Témoignages de personnes en lien avec la problématique Des explications de nos droits Du temps pour les réponses aux questions Du dynamisme chez les intervenants	Lien avec les structures qui participent Plus de temps pour les questions aux intervenants Que les intervenants restent toute la journée Sur une même thématique, faire venir plusieurs organismes différents Plus de micros

Ce qui nous gène

Constats	Propositions
Discours inaccessible parfois des intervenants extérieurs Des coupures dans les prises de parole Jeu de la grimace La température Les micros qui sifflent	Discours travaillé avec les personnes concernées en amont Régler les micros

Avis des « Professionnels déjà venus en CRPA » sur le CRPA

Idéal

Ce qu'on apprécie

Le choix des lieux
L'anonymat
Pouvoir décider des thématiques à venir
La rencontre
La diversité des publics

Ce qui nous manque

Constats	Propositions
Plats chauds le midi Pouvoir anticiper sur les plénières Retour sur les suites données aux propositions : quelles avancées	Communiquer plus en amont, planning annuel

Ce qui nous gène

Constats	Propositions
Devoir être accompagné par des professionnels Les sigles et un vocabulaire parfois compliqué	

Evaluation de la journée

56 évaluations ont été complétées par 40 personnes accueillies, **15** Travailleurs Sociaux et Autres (stagiaires, bénévoles, …)

23 personnes ont indiqué venir pour la **première fois** à une plénière du CRPA Bretagne.
« *Je reviendrai* », « *Invité par le chez soi d'abord de Brest, très content d'avoir participé* » -

	☺	😐	☹
Organisation déroulement de la journée	**49**	**7**	**0**
Matinée très intéressante, animation -, travaux en groupe très riches - Pause du matin plus tôt – Très intéressant, instructif – Bien déroulé – Matinée surtout début de la journée avec des tensions palpables, paroles parfois trop directives – Merci de votre accueil et le sujet proposé – Très bon accueil – L'intervenant pourrait bien rester et répondre aux questions – Bien (2) – manque de diffusion de l'info de la réunion – Bravo – Vous assurez grave ! – Les mandataires ont été claires – Bon accueil -			

Compréhension de la démarche	**47**	**9**	**0**
La parole de la personne accompagnée est au centre de cette plénière – Journée qui concrétise ce qu'est le CRPA – Plus de questions – Bien (2) – Oui grâce à l'intervention des représentants dans ma structure – Manque un retour des propositions faites aux politiques publiques – Beaucoup d'informations orales -			

Qualité des interventions	**40**	**16**	**1**
Intervenants extérieurs trop court, moment question non structuré – pas assez de temps – Bien aurait aimé plus d'intervenants – Echange très vivant et intéressant mais un peu court – Très intéressant – Manque de témoignages, discours des intervenants très bien mais pas très accessible – Aucune réponse reçu avec l'échange de l'intervenant –Bien – Intervenants bienveillants – Parfois trop peu de temps pour échanger – Parfois un peu « rude » - Intervention bonne - Ecoute et bonne ambiance – Question du libéral ou non pour le mandataire peu intéressante – Ont du mal à se faire entendre – ça peut aller – Matinée lourde en information -			

Qualité des échanges	**36**	**19**	**0**
Enrichissant – petits groupes avec échanges et rencontres intéressantes – Cela permet de rencontrer travailleurs sociaux et accompagnateurs – Echanges avec les mandataires, avec les personnes accompagnées auraient dû être préparés en avance – Super bien et cool – Facilitant – Bof – ça fait plaisir d'échanger – Toujours de belles rencontres – Manque de temps – Compréhensif, manque de micro pour approfondir – Bon partage – Manquait de témoignages -			

Apport personnel	**41**	**14**	**0**
Envie de m'appliquer plus - 1er CRPA participation + observation – Bonne continuation – Déçu – Le jeu des grimaces – Très bien – Déjà beaucoup de connaissances sur le sujet – Plus à l'écoute qu'à la participation – Richesses des rencontres – Bof – Déjà des connaissances -			

Organisation matérielle	**43**	**10**	**1**
Salle un peu petite / groupe, sono +/-, distribution de la parole (-) - Parfait – MERCI – Plus de moyen digital (micro) – Manque de micros – Trop de sifflet du micro - Très bien – Tout y est ! merci beaucoup – Repas froid (2) et gâteaux gelés – Dessert gelé – très bon accueil, très agréable d'être sur des tables « mélangés » -			

« *Toujours au Top – Le Mr s'énerve trop au micro, agressif – Merci aux organisateurs ! Démarche et comité = riche, instructif, super pour remonter les idées et les besoins, porter les paroles* »

Contact :
Klervia DALLIER, Chargée de mission Participation à la FAS Bretagne
crpabretagne@gmail.com
06 47 80 23 05

Le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées BRETAGNE
Fédération des acteurs de la solidarité BRETAGNE
GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité
Avec le soutien de la : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement